

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.681.002.1 DU 20 JANVIER 1992

Doseuses pondérales MATAM modèle E4

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société MATAM, 5531 AG BLADEL, Raamburg 1 (Pays-Bas).

DEMANDEUR

Société MATAM FRANCE, rue Léon Foucault, ZI Ouest BP 117, 62002 Arras Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.681.003.1 du 20-1-1992 (1), relative aux doseuses pondérales MATAM modèles E91 et E71.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales MATAM modèle E4 diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par :

- un poste de remplissage unique,
- le dispositif récepteur de charge de l'unité de pesage comprenant le bec de remplissage, un dispositif attache-sacs, le tout étant suspendu au dispositif équilibreur et transducteur de charge.

(1) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 148.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- Doseuse pondérale MATAM
- Modèle : E4 N° ... Année ...
- Décision n° 92.00.681.002.1 du 20-1-1992
- Plage de fonctionnement :
Max = ... Min = ... kg
- Echelon = ... kg
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET